

Communication N° 06 - 2017 au Conseil communal

Séance du 26 avril 2017

**Mise en conformité du Refuge du Bois du Moulin et du
Home école des Mosses
Ouverture d'un compte de crédit d'étude**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder à l'ouverture d'un compte de crédit d'étude d'un montant de

CHF 90'000.00

selon autorisation générale octroyée par le Conseil communal.

Le refuge du Bois du Moulin et le Home école des Mosses sont au bénéfice d'une autorisation d'exploiter spécifique, qui leur permet d'accueillir des camps et des colonies de vacances de plus de 7 jours, valable jusqu'au 31 décembre 2021.

Le 1^{er} juin 2015, de nouvelles directives pour les camps et colonies de vacances de plus de 7 jours sur territoire vaudois sont entrées en vigueur. Elles prévoient de nouvelles exigences relatives à la sécurité des bâtiments.

Lors du renouvellement de l'autorisation d'exploiter du refuge du Bois du Moulin et du Home école des Mosses, ces nouvelles exigences devront être satisfaites.

La Municipalité souhaite attribuer des mandats d'architectes et d'ingénieurs pour déterminer les travaux nécessaires à effectuer pour satisfaire aux nouvelles directives et obtenir le renouvellement de l'autorisation d'exploiter le refuge du Bois du Moulin et le Home école des Mosses. Ces travaux feront l'objet d'un préavis au Conseil communal.

Pour ces raisons, la Municipalité a décidé d'ouvrir un compte de crédit d'étude.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
G. Reichen



Le secrétaire
Ph. Steiner

Pully, le 26 avril 2017